



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/310

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

Domaine de la Dune. Conditions Générales de ventes/ Règlement Intérieur/Tarifification 2017. Décision. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine de la Dune, situé au 156 boulevard de la Côte d'Argent à Arcachon, accueille, toute l'année, des stages sportifs, des séjours d'enfants, des classes vertes, des associations, des groupes seniors pour des séjours ou des séminaires. Dans le cadre de rencontres familiales, le Domaine est également amené à louer des hébergements et des salles.

Les conditions générales de vente et le règlement intérieur n'ont pas été révisés depuis 2011 et nécessitent une réactualisation.

Les tarifs, afin de rester accessibles aux groupes, seront maintenus par rapport à 2016. Néanmoins il est proposé de les simplifier en proposant un tarif pour les chambres avec sanitaires, et un autre pour les chambres avec des sanitaires en commun, plutôt que d'opérer une distinction avec le nom des bâtiments.

Par ailleurs, il est proposé un forfait location de salle de réunion ARGUIN pour les groupes scolaires, afin qu'ils puissent avoir un lieu de regroupement le soir entre le dîner et le coucher des enfants (bilans de journée, veillée...). En effet, le Domaine de la Dune ne dispose pas de salle de libre accès, et le coût d'une location de salle peut représenter un surcoût important pour ce type de groupe (location à l'heure de la salle Arguin : 150 euros).

De nouvelles machines à laver et à sécher le linge à jetons sont venues remplacer les anciennes, dans un état d'obsolescence avancé. Il est donc proposé un nouveau tarif incluant le lavage et le séchage.

La salle des fêtes Arguin est principalement louée dans le cadre de regroupements familiaux et de salles d'activités pour les colonies. Malgré le règlement intérieur qui demande le nettoyage, les usagers restituent fréquemment cette salle dans un état de saleté important. Il est donc proposé un tarif ménage équivalent à 5 heures de remise en état de la salle et à l'évacuation des déchets.

La proposition de nouvelle tarification pour 2017, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 est jointe en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conditions générales de vente, le règlement intérieur, et la tarification pour 2017

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENFANCE

DOMAINE DE LA DUNE - TARIFICATION 2017

Tarification applicable du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Libellé	Nouveau	Tarifs 2016 en euros	Tarifs 2017 en euros	
HEBERGEMENT ADULTES					
		Pension complète (chambres avec sanitaires privés)		49,50	49,50
		Demi-pension (chambres avec sanitaires privés)		38,80	38,80
		Pension complète (chambres avec sanitaires en commun)		44,00	44,00
		Demi-pension (chambres avec sanitaires en commun)		32,50	32,50
		Repas menu type 1		12,50	12,50
		Repas menu type 2		21,00	21,00
		Repas menu type 3		28,50	28,50
		Petit déjeuner		5,40	5,40
		Pause-café		3,00	3,00
		Nuit en chambre individuelle		24,00	24,00
		Nuit en chambre à 2 lits		21,00	21,00
		Nuit en chambre à 3 lits		19,50	19,50
		Nuit en chambre à 4 lits		16,00	16,00
	HEBERGEMENT ENFANT (moins de 6 ans)				
		Hébergement		Gratuit	Gratuit
		Repas		6,50	6,50
		Goûter		3,50	3,50
		Petit-déjeuner		3,50	3,50

HEBERGEMENT ENFANT (6-11 ans)	Les goûters sont inclus dans la PC et dans la DP déjeuner.		
	Pension complète (nuit, petit-déjeuner, déjeuner, goûter, diner)	35,50	35,50
	Demi-pension (nuit, petit-déj, 1 repas, goûter)	31,00	31,00
	Repas	10,50	10,50
	Goûter	3,50	3,50
	Petit déjeuner	4,20	4,20
	Nuit	16,00	16,00
HEBERGEMENT ENFANT (12 à 17 ans)	Les goûters sont inclus dans la PC et dans la DP déjeuner.		
	Pension complète	42,50	42,50
	Demi-pension	32,00	32,00
	Repas	11,50	11,50
	Goûter	3,50	3,50
	Petit déjeuner	4,20	4,20
	Nuit	16,00	16,00
PRESTATION COMPLEMENTAIRE			
	Réalisation des lits (par lit)	4,00	4,00
LOCATION DE SALLES			
	Salles de restauration		
	Salle Magnolia ou Tilleuls - 84 m ² sans restauration	420,00	420,00
	Packs couverts, verres, vaisselle - A l'unité	4,10	4,10
	Packs couverts, verre, vaisselle, plats de présentation- A l'unité	5,10	5,10

Salle de réception ARGUIN - 161 m²		
<u>Tarifs semaine :</u>		
l'heure	120,00	120,00
la journée	630,00	630,00
la semaine	1 050,00	1 050,00
le mois	2 100,00	2 100,00
<u>Tarifs week-end</u>		
l'heure	150,00	150,00
le samedi ou le dimanche (8h30/23h)	660,00	660,00
forfait week-end (vendredi 17h au dimanche 17h)	1 000,00	1 000,00
Salles de réunion		
<ul style="list-style-type: none"> ● Les Bruyères (salle Printemps, Eté et Automne de 33 à 37 m²) ● Les Voiliers (1 salle de 25 m²) ● Salle de réunion ACCUEIL (1salle de 24 m²) 		
Location une heure	13,00	13,00
Location à la journée	68,00	68,00
Location au mois	370,00	370,00
<ul style="list-style-type: none"> ● Les Bruyères (salle Hiver de 53 m²) ● Les Ecureuils (1 salle de 53 m²) 		
Location une heure	15,00	15,00
Location à la journée	80,00	80,00
Location au mois	470,00	470,00
Les Cigales		
<ul style="list-style-type: none"> ● Salle PYLA ou salle ABATILLES (48 m²) 		
Location une heure	19,00	19,00
Location à la journée	89,00	89,00
Location au mois	520,00	520,00
<ul style="list-style-type: none"> ● Salle MOULLEAU (23 m²) 		
Location une heure	15,00	15,00
Location à la journée	80,00	80,00
Location au mois	470,00	470,00

Domaine de la DUNE
156 boulevard de la Côte d'Argent
33120 ARCACHON

Tel : 05 56 83 80 65
Fax : 05 57 15 01 65
www.ladune-arcachon.fr
contact@ladune-arcachon.fr



Le Domaine de la Dune s'engage à organiser, concevoir, mettre en place et mener à bonne fin les prestations proposées dans le contrat, éventuellement complétées par des conditions particulières définies entre les parties. L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales ci-après :

RESERVATION

- Le Domaine de la Dune est destiné aux associations, aux groupes scolaires, aux administrations, aux syndicats, aux sociétés privées, aux syndicats de copropriété et aux particuliers dans le cadre de regroupements familiaux. Un justificatif devra être fourni.
- Chaque groupe devra être constitué d'au moins 8 personnes.
- Les groupes d'enfants, et les groupes ayant une vocation sociale seront prioritaires.
- L'établissement propose les prestations suivantes :
 - Séjour en pension complète (hébergement + petit déjeuner + 2 repas)
 - Séjour en demi-pension (hébergement + petit déjeuner + 1 repas)
 - Nuitées (avec ou sans petit déjeuner)
 - Différents types de repas améliorés
 - Location de salles
- La réservation deviendra ferme et définitive dès réception du contrat (mail, courrier ou fax) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes.
- L'organisateur devra désigner « un responsable de groupe » qui sera l'interlocuteur principal sur le site, mais aussi garant du respect du règlement intérieur et des mesures d'évacuation pour le groupe.
- Dans le cas d'un départ anticipé, tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

PROCEDURE DE RESERVATION

- A réception de l'imprimé de demande de réservation, une option est mise sur le planning d'occupation des bâtiments et de restauration.
- Un devis est émis, et doit être retourné signé au Domaine de la Dune
- Un contrat est ensuite édité, il doit être retourné signé et accompagné de 30% d'arrhes.
La réservation deviendra ferme et définitive dès réception du contrat (mail, courrier ou fax) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes.
- Une facture d'arrhes est alors éditée.
- En cas de modifications du contrat signalées au moins 15 jours avant le début du séjour, un avenant au contrat sera édité et devra être retourné signé.
- A l'arrivée du groupe, le solde de la facture devra être réglé et une facture du solde sera émise.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

- 1) Modification de votre réservation
 - Toute annulation ou modification du contrat signé doit être effectuée dans un délai de 15 jours avant le séjour. Au-delà de ce délai, l'effectif réservé à la signature du contrat sera facturé, sauf présentation d'un justificatif médical.
- 2) Prestations non utilisées
 - Toute annulation implique la conservation des arrhes.
 - En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation ainsi que la somme versée.
- 3) Annulation du fait de La Dune
 - Le Domaine de la Dune se réserve le droit d'annuler un séjour dont le nombre de participants ne permettrait pas la formation d'un groupe ou si des événements de force majeure l'y contraignaient (grève, incendie, dégâts des eaux ...).
- 4) Annulation du fait de l'utilisateur
 - En cas d'annulation, nous vous demandons de nous avertir au moins 15 jours avant le début de la prestation, par email ou fax, confirmé par lettre recommandée avec justificatif à l'adresse indiquée en entête.
 - Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

TARIFS

- Les prix indiqués sont votés en Conseil Municipal par délibération de la Ville de Bordeaux.
- La grille tarifaire est disponible sur le portail Internet du Domaine de La dune : www.ladune-arcachon.fr
- Le Domaine de La Dune n'est pas assujetti à la T.V.A.
-

MODALITES DE PAIEMENT

- Groupes adultes : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de plus de 18 ans.
- Groupes adolescents : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de 12 à 17 ans.
- Groupes enfants : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de 6 à 11 ans.
- Le solde devra être réglé dès l'arrivée sur site, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, par virement ou par chèques vacances ANCV, puis transmis à la Régie de recettes de l'établissement.
- Dans le cas où un virement bancaire a été effectué, un justificatif vous sera demandé à votre arrivée.
- En cas de règlement administratif, l'organisateur devra transmettre au Domaine de la Dune un document original dûment signé émanant de son service comptable (engagement, mandatement).
- Aucune réclamation ne sera acceptée après le départ.

ASSURANCE

Le responsable de l'organisme devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance solvable toute police d'assurance couvrant les dommages directs ou indirects, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des locaux, pouvant être causés par les participants. L'attestation d'assurance devra être jointe au contrat.

CONTRACTANT, RESPONSABILITE

Le Domaine de la Dune est l'unique interlocuteur de l'utilisateur, et répond devant lui de l'exécution des présentes conditions de vente.

La Mairie de Bordeaux, propriétaire et gestionnaire de la structure, a souscrit une assurance responsabilité civile.

REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre.

Il est annexé aux présentes Conditions Générales de Vente.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter.

<p>La Direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte d'objets entreposés dans les lieux d'accueil, le parc ou sur les parkings.</p>

Domaine de la DUNE

156 boulevard de la Côte d'Argent
33120 ARCACHON

05 56 83 80 65
www.ladune-arcachon.fr
contact@ladune-arcachon.fr



Le Domaine de la Dune, géré par la Ville de Bordeaux, a le plaisir de vous accueillir pour votre réservation de groupes.

Pour le bon déroulement de votre séjour, quelques règles sont nécessaires. Elles vous sont rappelées dans ce document, qui constitue le réglement intérieur.

Un responsable de votre groupe doit être désigné, et sera l'interlocuteur principal du Domaine de la Dune, il veillera également à la bonne marche des procédures mises en place pour votre sécurité.

Vous pouvez profiter de l'ensemble du parc, de ses bancs, de ses tables de tennis de table, de son boulodrome ou de son mini-golf, en demandant à l'accueil ou à l'agent d'astreinte, les raquettes, les boules ou les dubs.

Merci d'utiliser les poubelles disséminées sur le site, pour vos déchets, et de garder le site propre.

Une tenue correcte est exigée en toute occasion.

Les animaux ne sont pas acceptés (à l'exception des chiens guidés). Les barbecues, m'chouis et fûts à feu d'artifice sont interdits, tout comme les débris d'objets.

Il faudra veiller à un **retour au calme** à partir de 22h, afin de ne pas déranger les autres groupes ni le voisinage. En dehors de ces horaires, les activités menées sur le parc ne doivent pas perturber le bon déroulement des autres activités.

La circulation et le stationnement sont réglementés. Se conformer à la signalisation présente sur le site, et être vigilant en raison de la présence d'enfants et de nombreux piétons sur le site. Le stationnement ne doit pas gêner l'accès aux différents bâtiments, et en particulier l'accès des pompiers. Deux parkings sont à votre disposition sur le parc.

Les services

L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

En dehors de ces périodes, et uniquement pour les groupes en résidence au Domaine de la Dune, un numéro d'astreinte est mis à disposition : 06 71 02 50 67.

L'agent d'astreinte est à joindre par le responsable du groupe :

- En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie à signaler.
- En cas de blessure :
 - o 1 / appeler les pompiers ou le SAMU conformément à la procédure confiée à votre arrivée
 - o 2 / appeler l'agent d'astreinte afin qu'il ouvre les portails et oriente les secours
- En cas d'évacuation :
 - o 1 / évacuer le bâtiment et se rendre au point de rassemblement conformément à la procédure confiée à votre arrivée
 - o 2 / vérifier que tous les membres du groupe ont évacué et appeler les secours
 - o 3 / appeler l'agent d'astreinte
- Lors de votre départ, pour la restitution des clés, cartes et questionnaires de satisfaction.

Le WIFI est gratuit dans tous les bâtiments de 8h à 22h. Pour se connecter : activer la connexion sans fil de votre appareil, et indiquer son nom et son adresse mail sur la page Bordeaux Ma Ville. La connexion est à renouveler toutes les deux heures.

Un vidéoprojecteur peut être mis à votre disposition s'il est réservé à l'avance. Il est retiré et ramènera l'accueil. Toute détérioration sera facturée à l'organisateur du séjour.

Une machine à laver et un sèche-linge sont mis à votre disposition, dans un local situé derrière le restaurant. Les jetons sont en vente tous les jours, à l'accueil ou auprès de l'agent d'astreinte de 9h à 19h.

Les consignes de sécurité et d'utilisation des machines affichées dans le local sont à respecter. La laverie est en libre service, l'établissement ne peut être tenu responsable des vols, des dégâts causés par une fausse manœuvre, des dégradations du linge ni des dommages quelque soit leur nature. Ne pas charger les machines au-delà de leur capacité. Ne pas utiliser de lessive «normale». Aucun remboursement ne sera consenti. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour accéder à ce local.

Les objets trouvés seront conservés pour une durée d'un mois maximum, et devront être adossés aux frais du destinataire.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol de dégradations ou de perte dans les lieux d'accueil, le parc et sur les parkings.

Arrivée sur le site

RAPPEL : toute modification de prestation ou d'effectif doit avoir lieu au moins 15 jours avant votre arrivée sur le site. A défaut, l'ensemble des prestations prévues par le devis sera facturé.

Lors de votre arrivée, il faut se présenter à l'accueil situé dans le bâtiment qui est au centre de l'entrée du site. En cas de fermeture, appeler l'agent d'astreinte au 06 71 02 50 67.

Un agent vous accueille en vous indiquant :

- le solde à régler à votre arrivée
- le point sur les effectifs
- le ou les bâtiment(s) que vous occuperez, sur un plan,
- les horaires d'assurance à respecter impérativement
- les règles de sécurité et d'évacuation, rappelées au dos du plan distribué
- en vous confiant un questionnaire de satisfaction à remplir à la fin de votre séjour dans le cadre de l'amélioration de nos services
- et en vous confiant les clés et les cartes nécessaires à votre séjour.

Pour simplifier votre arrivée, il est possible que seule la clé de l'accès aux hébergements vous soit confiée, la clé de chaque chambre se trouvant sur les portes dans le bâtiment. S'il manque une clé, merci de le signaler dès votre arrivée. Toute clé manquante sera facturée, si elle n'a pas été signalée dès l'arrivée.

Bien sûr, n'hésitez pas à solliciter l'agent lors de votre accueil, pour toute question pouvant contribuer à votre bon séjour sur notre site.

Toutes les clés et les cartes sont à restituer à votre départ :

- soit à l'agent d'accueil ou à l'agent d'astreinte
- soit dans la boîte à lettres située juste avant la sortie véhicules.

Les clés des chambres peuvent rester sur les portes, dans ce cas, il incombe au responsable de groupe de vérifier, avant de quitter le bâtiment, qu'elles ont toutes été restituées. Toute clé manquante lors du passage des agents d'entretien sera facturée.

A défaut d'état des lieux entrants, les lieux sont réputés être conformes à leur utilisation. L'utilisateur s'engage à restituer les locaux dans un bon état : balayage des sols, nettoyage des tables, rangement du mobilier, et le cas échéant à indemniser le Domaine de la Dune pour les dégâts matériels commis et les pertes constatées après l'utilisation des lieux.

En cas de perte ou de non restitution, la clé ou la carte sera facturée 36,00€ par unité manquante.

Les salles

Il conviendra lors de votre réservation d'indiquer la configuration attendue pour la salle.
Il est important de respecter le nombre maximum de personnes dans la salle pour des raisons de sécurité.

Nous vous demandons :

- > de maintenir dégagées les issues de secours
- > de ne rien apposer sur les murs en dehors des tableaux mis à votre disposition
- > de ne pas fumer, boire ou manger dans les salles
- > de respecter les autres groupes en respectant un niveau sonore qui permette la co-activité sur le site, sans dérangement.
- > De fermer portes et fenêtres à partir de 22h.

Merci de restituer les frigos et autres accessoires mis à votre disposition, et de jeter l'ensemble des déchets dans les corbeilles prévues à cet effet.

Concernant la salle ARGUIN, les règles de bon usage et de sécurité rappelées pour les salles s'appliquent, et nous vous demandons d'avoir une vigilance renforcée :

- > Afin d'éviter toute nuisance sonore, il est interdit de crier, de chanter ou d'user de matériel sonore en extérieur. Vous devez également être vigilants à ne pas nuire aux autres groupes, ni au voisinage.
- > En veillant strictement à ne pas dépasser 134 personnes dans le bâtiment.
- > En vous engageant à ne rien suspendre aux plafonds et à ne pas obstruer les blocs autonomes d'éclairage de secours, ni les luminaires.
- > En ne sortant pas le mobilier de la salle.
- > En laissant libres les issues de secours.
- > En veillant à une bonne circulation dans la salle.
- > En n'installant pas de tentes ou autres installations de plein air.

La salle doit être rendue propre, les déchets seront mis dans des sacs fermés, et déposés dans les conteneurs mis à disposition. Le verre sera jeté dans le conteneur dédié situé derrière le restaurant de l'établissement.

Un forfait ménage sera facturé si la salle n'était pas rendue dans un état correct.

En cas de dégradations, la remise en état sera totalement facturée au responsable du groupe.

Les chambres

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, les chambres sont disponibles le jour de l'arrivée à partir de 17h et jusqu'à 10h. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, par exemple, pour déposer les bagages font l'objet d'une entente préalable notifiée sur le contrat.

Le linge et les couvertures nécessaires au couchage est mis à disposition gratuitement, et se trouve dans l'armoire de la chambre ou sur le lit.

ATTENTION :

Le linge et les accessoires de toilette ne sont pas fournis.

Toute anomalie, panne ou défaut doit être signalé à votre arrivée.

Bien sûr, il est interdit de boire, manger ou fumer dans les chambres.

Nous vous demandons de ne rien apposer sur les murs, et d'être vigilant à éteindre les éclairages, les radiateurs et les robinets.

Les chambres doivent être restituées au plus tard à 10h le jour de votre départ, afin de nous permettre de faire l'entretien pour les arrivées du soir.

À défaut d'une restitution des chambres à 10h, une nuit complémentaire sera facturée pour l'ensemble du groupe immobilisant le bâtiment pour les arrivées suivantes.

Merci à la fin de votre séjour de bien vouloir défaire vos lits, et regrouper les draps dans le couloir.
Le bâtiment devra être restitué dans un état correct (déchets dans les poubelles ...).

En cas de dégradations, la remise en état sera totalement facturée au responsable du groupe.

Le restaurant

Toute notre équipe sera ravie de vous recevoir dans notre restaurant autour d'une cuisine traditionnelle collective ou autour d'un repas amélioré.

Les prestations en restauration, tout comme les paniers-repas, les goûters ou les pauses-café, doivent avoir été réservés au moins 15 jours à l'avance.

Notre fonctionnement ne nous permet pas de nous adapter aux différents régimes.

En cas de prescriptions médicales simples, avec fourniture d'un justificatif médical, nous pourrions tenter de proposer un menu alternatif, sans engager la responsabilité de l'établissement. Nous vous aviserons de nos possibilités par écrit à réception de la prescription médicale.

La vérification de l'adéquation entre les plats proposés et la pathologie de l'usager incombe au responsable de groupe.
En cas de prescription particulière ou complexe, vous pouvez venir avec votre repas (un frigo et un four micro-ondes seront mis à votre disposition).

Les groupes se retrouvent dans les salles de restauration de l'établissement. Pour cette saison, il est important de respecter :

> Les horaires d'arrivée en salle de restauration :

- o De 7h30 à 8h30 pour le petit-déjeuner
- o De 12h à 13h pour le déjeuner
- o De 19h à 20h pour le dîner

Au-delà de ces horaires, l'accès à la salle de restauration sera refusé et les repas facturés.

- > Les autres groupes, en ne modifiant pas la configuration de la salle ni des tables, en portant une tenue décente, et en évitant toute nuisance sonore (jeux, chants, cris, danses ...).
- > Merci d'arriver au moins par groupe de 5 personnes, en cas d'arrivée échelonnée pour faciliter le service.
- > La vaisselle ne doit pas sortir de la salle de restauration.

Les goûters sont inclus pour les enfants dans les pensions complètes et les demi-pensions déjeuners.

Les repas améliorés ne sont pas inclus dans les pensions complètes ou les demi-pensions.

Il n'est pas possible de servir le repas sur les terrasses.

Le personnel du Domaine de la Dune n'a ni la capacité ni la responsabilité de prendre en charge les enfants sur le temps du repas. Ils restent donc sous la responsabilité des adultes qui en ont la charge.